



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC / AVIS DE PROMULGATION

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02 ÉTABLISSANT LA
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE
SAINT-CAMILLE**

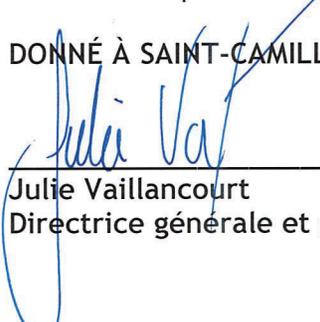
Avis public est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière trésorière, que le règlement numéro 2025-02 établissant la rémunération des élus municipaux de la Municipalité du canton de Saint-Camille a été adopté par le Conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille à la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

Ledit règlement a été soumis à la procédure suivante :

- Avis de motion : 2 décembre 2024
- Dépôt et présentation du projet de règlement : 2 décembre 2024
- Avis public : 17 décembre 2024
- Adoption du règlement : 13 janvier 2025
- Avis de promulgation : 16 janvier 2025

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, au bureau de la Municipalité du canton de Saint-Camille, sur les heures d'ouvertures.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 16^E JOUR DE JANVIER 2025.

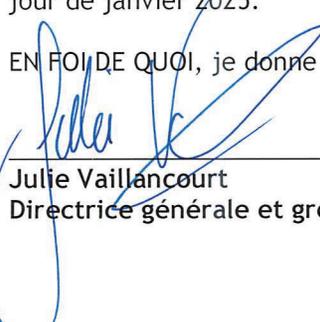


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 h et 17 h, le 16^e jour de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour de janvier 2025.



Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière